



Réponse des auteurs du Plan B'OM à l'exercice de chiffrage commandé par le Syctom

Note : à aucun moment nous - auteurs du Plan B'OM - n'avons été sollicités par le Cabinet Girus ou par le Cabinet Ernst & Young. Nous le regrettons l'absence de cette démarche pourtant évidente qui aurait peut être pu éviter les problèmes de méthode - exposés ci-dessous - auxquels se heurte cet "exercice de chiffrage".

Rappelons tout d'abord que **le Plan B'om est un plan d'action**, comme son nom l'indique. De manière logique, il est donc prévu sur un temps limité, et l'estimation budgétaire de 200 millions d'euros porte sur les 12 actions proposées. **Le budget du Plan B'OM est le budget de ce plan d'action, et non un compte d'exploitation prévisionnel, ni un prévisionnel d'investissements.**

L'« exercice de chiffrage » commandé par le Syctom ne porte pas sur le contenu précis des actions et leur coût : c'est dommage, nous aurions été intéressés par cet exercice de mise en situation réelle, et nous aurions été ravis d'avoir enfin une discussion de fond sur le contenu de nos propositions et leur faisabilité.

Le Syctom a choisi un périmètre de chiffrage plus large que celui des actions du Plan B'OM, incluant certains coûts d'exploitation, certains investissements, certains coûts indirects, le tout sur une période plus large que celle envisagée par le Plan B'OM. La démarche semble logique, à condition de comparer des éléments comparables (périmètre identique), ce qui n'est pas le cas dans le document proposé.

En résultent plusieurs problèmes :

1. Le document fourni ne permet pas de dire si le Plan B'OM a été « bien chiffré » ou pas, puisqu'il part sur un périmètre différent : le document prétend contester un budget de plan d'action, portant très précisément sur les 12 actions du Plan B'OM (200 millions) en le comparant avec un budget de périmètre différent, additionnant pêle-mêle certains coûts d'exploitation (mais pas tous), certains coûts d'investissement (mais pas tous) portant sur des périodes différentes sans que l'on comprenne la logique du dit périmètre.

2. Le document fourni ne permet pas la comparaison entre les deux scénarios (Syctom // Plan B'OM) : aucun chiffre n'est mis en face de ceux du Plan B'OM. Le Syctom n'offre pas à la comparaison le chiffrage de son propre scénario, sur ce même périmètre élargi.

3. Le document fourni impute de nombreux coûts au Plan B'OM, alors qu'ils seront applicables également dans le cadre du scénario Syctom : par exemple, les coûts d'exploitation de l'UIOM actuelle d'Ivry-Paris sur la période 2016-2023 (196 millions d'euros) sont communs aux deux scénarios, et la majeure partie des coûts d'investissements et d'exploitation liés à la collecte et au traitement des biodéchets, puisque le Syctom prévoit d'en collecter 22 kg/hab/an à horizon 2023 (contre 32 pour le Plan B'OM).

4. Le document fourni ne chiffre pas « le plan B'OM », mais une interprétation abusive du Plan B'OM : il n'est absolument pas prévu dans le Plan B'OM de créer une chaufferie pour la



CPCU, car cela ne rentre pas, de notre point de vue, dans les attributions du Sycotm ! Et moins encore de fournir le combustible pour cette chaufferie. Le Plan B'OM montre au contraire que le déficit de chaleur résultant de la non-reconstruction d'Ivry Paris XIII peut être compensé par des réductions de consommation et une amélioration de l'efficacité du réseau ; en tout état de cause, il serait de la responsabilité de la CPCU et non du Sycotm de statuer sur la stratégie à adopter.

Nous nous étonnons par ailleurs de certaines hypothèses et méthodes retenues par le cabinet Girus pour calculer les surcoûts.

Quelques exemples :

Calcul des coûts de collecte des biodéchets

Pour calculer le coût additionnel de la collecte des biodéchets, le cabinet Girus prend pour hypothèse le chiffre de 24 millions d'euros/an qu'il applique de manière linéaire sur toute la période considérée (20 ans !). Deux problèmes :

- Aucune indication n'est donnée sur le mode de calcul de ces 24 millions d'euros de coûts de collecte. La seule référence donnée est une allusion à un chiffrage de l'association de collectivités Amorce, sortie de son contexte : la déclaration initiale d'Amorce, "200 à 500 millions d'euros doivent être investis pour réaliser les objectifs de la loi de transition énergétique précédemment évoqués" devient ainsi pour le cabinet Girus " l'association AMORCE chiffre le coût d'une collecte séparative des biodéchets à 8€/hab" ; qui va ensuite jusqu'à estimer qu'il s'agit d'un budget annuel, soit une interprétation très extensive et fort peu scientifique de la phrase initiale !
- Ce coût est appliqué de manière linéaire sur 20 ans, comme si la collecte des biodéchets était brusquement déployée sur la totalité du territoire au 1er janvier 2020, alors qu'en réalité le déploiement sera bien évidemment progressif, et le rythme des collectes adaptées année après année en fonction de la progression des gisements collectés.

Sur le calcul des capacités de tri sur la région IDF à horizon 2023

Le Cabinet Girus estime que "Si l'on adopte un raisonnement similaire à celui du PlanB'OM, l'ensemble des collectes des emballages et papier carton devrait connaître à l'échelle de la région une augmentation de 128 %, dans les mêmes proportions que l'augmentation envisagée par le Plan B'OM à l'échelle du Sycotm."

Ce parti pris est tout sauf évident : le potentiel de progression des CS estimé par le Plan B'OM est le fruit d'une analyse précise de la caractérisation des OMR du territoire du Sycotm. Il n'y a pas lieu de les étendre à l'ensemble de la région Ile-de-France, d'autant plus que les performances de tri du reste de la région sont au départ nettement plus élevées que celles du territoire du Sycotm. Pour faire un travail sérieux à l'échelle de la région il faudra appliquer la même méthodologie, et non transposer directement les ratios.

Nous prenons toutefois bonne note de plusieurs points qui seront ajoutés à la prochaine version du Plan B'OM : création d'un centre de transfert des OMR à Ivry-Paris 13, renforcement des capacités de tri du Sycotm compte tenu de la remarque sur la non adaptation des petits centres de tri franciliens à l'extension des consignes de tri.

Analyse du tableau récapitulatif produit par le Cabinet Girus .

LTECV = Loi de Transition énergétique pour la croissance verte, 2015.

	Collecte	Investissement	Exploitation	
Surcoût de collecte (à cause de la CS des biodéchets) sur 20 ans	480 M €			Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu aussi par le Sycotm, et conséquence de la

				LTECV
Investissement pré-collecte des bio-déchets		14 M €		Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu aussi par le Sycotm, et conséquence de la LTECV
Exploitation UIOM Ivry-Paris 13 sur 7 ans			196 M €	Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu aussi par le Sycotm
Centre de transfert Ivry-Paris XII pour 338 000 tonnes		36 M €		Non prévu par le Plan B'OM mais effectivement cohérent
Coût d'exploitation du centre de transfert Ivry-Paris XIII pendant 16 ans			48,67 M€	Non prévu par le Plan B'OM mais effectivement cohérent
Coût de transport des OMR depuis le centre de transfert d'Ivry-Paris XIII vers des UIOM extérieures			43,26 M€	Non prévu par le Plan B'OM mais effectivement cohérent
Coût d'investissement pour la création de 4 nouveaux centres de tri sur le territoire du Sycotm		240 M€		Coût non spécifique au Plan B'OM puisque conséquence de plusieurs mesures de la LTECV
Coût d'exploitation des centres de tri permettant d'absorber les nouveaux tonnages... moins les nouvelles recettes... entre 2023 et 2039			481,23 M€	Coût non spécifique au Plan B'OM puisque conséquence de plusieurs mesures de la LTECV
Coût d'investissement pour le transfert et le traitement de 196 000 tonnes de biodéchets		108 M €		Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu aussi en partie par le Sycotm, et conséquence de la LTECV
Coût d'exploitation des installations pour transfert et traitement biodéchets			232,23 M€	Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu aussi en partie par le Sycotm, et conséquence de la LTECV
Coût de transport des biodéchets depuis les centres de transfert vers les plateformes de compostage			43,52 M €	Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu aussi en partie par le Sycotm, et conséquence de la LTECV
Coût d'investissement chaudière bois		115 M €		Non prévu (et même contradictoire) au Plan B'OM et par ailleurs, ne relève pas du Sycotm.
Coût d'exploitation chaudière bois sur 16 ans			352 M t	Non prévu (et même contradictoire) au Plan B'OM et par ailleurs, ne relève pas du Sycotm
Total réellement lié au Plan B'OM		36 M€	91,93 M€	

Contacts:

Zero Waste France Flore Berlingen : flore@zerowasteFrance.org

Collectif 3R Anne Connan : collectif3R@gmail.com